



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Permis de conduire

Question écrite n° 39851

Texte de la question

M Georges Mesmin demande à M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports dans quelles conditions, à l'échéance 1992, se fera le passage du permis de conduire national au permis européen. Il attire notamment son attention sur les problèmes d'harmonisation que peuvent poser les contrôles de la vue des conducteurs âgés de plus de soixante-quinze ans obligatoires dans certains pays du marché commun et qui n'existent pas en France.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39851

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1939